



CEEAC

ECCAS

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001/ASMI/ CEEAC/SGA-DIPEM/GRC-
ACC/2019**

**Recrutement d'un Cabinet de consultant pour l'évaluation régionale des aléas,
des vulnérabilités et des risques dans les États membres de la CEEAC
N° du Don TF 0A7508/ P1666648**

1. Le Secrétariat général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a reçu un Don GFDRR, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **Recrutement d'un Cabinet de consultant pour l'évaluation régionale des aléas, des vulnérabilités et des risques dans les États membres de la CEEAC** ».
2. Les Services du Cabinet consistent à contribuer à une meilleure compréhension des aléas, des vulnérabilités et des risques en Afrique centrale, d'identifier les zones à risques majeurs d'origine hydrométéorologique, à l'effet de faciliter la prise des décisions pour les mesures de protection des populations et des biens de la communauté. Plus spécifiquement :
 - Identifier et cartographier les aléas et les risques majeurs couvrant l'étendue régionale à l'échelle nationale, pertinente au moins jusqu'au niveau administratif 2 dans la région de la CEEAC ;
 - Offrir une opportunité aux parties prenantes de l'Afrique centrale de renforcement des capacités dans le domaine de la connaissance des aléas, de l'évaluation des vulnérabilités et de l'analyse des risques, y compris l'utilisation des données et informations pertinentes.

Ces connaissances sur les aléas, les vulnérabilités et les risques seront utiles aux communautés, aux pays et aux entités régionales de l'Afrique centrale dans leurs processus de développement respectifs, ainsi qu'à toutes les parties prenantes pour un développement durable et résistant au climat en Afrique centrale.

Le cabinet aura donc pour mission :

- a) *L'identification et cartographie des aléas, des vulnérabilités et des risques majeurs par un inventaire des données et informations disponibles. Il entreprendra une étude documentaire des données et informations disponibles et remettra un rapport répertoriant toutes les données disponibles pour chaque pays et au niveau régional CEEAC. Pour y parvenir, le Cabinet devra consulter largement les parties prenantes dans les onze États membres de la CEEAC et dans six organisations régionales de bassins hydrographiques sur les politiques, les informations disponibles sur les aléas, les vulnérabilités et les risques, et sur les besoins pour mieux comprendre les aléas pertinents (i) inondations, (ii) sécheresses (iii) feux de brousse, (iv) glissements de terrain, (v) tremblements de terre, (vi) éruptions volcaniques et (vii) risques côtiers); et effectuer une analyse des risques majeurs, des aléas, de la vulnérabilité dans la CEEAC.*
- b) *Analyser de la vulnérabilité des zones transfrontalières identifiées comme présentant des risques, notamment (i) les mesures préventives requises ainsi que les besoins des pays concernés en matière de réduction de ces risques (ii) des recommandations*

visant à renforcer la prévention des risques, ainsi que des mesures d'atténuation et de préparation, y compris l'alerte rapide, et (iv) des notes conceptuelles pour la mise en œuvre de futurs projets de développement.

- c) *Élaborer un cours de formation dédié à 30 experts des États membres de la CEEAC (2 par pays, ainsi que du Secrétariat Général de la CEEAC et des organisations de bassins hydrographiques) sur la compréhension des aléas, des vulnérabilités et des risques.*
- 3 La durée de la mission du consultant couvrira, à compter de la date de signature du Contrat, une période de neuf (09) mois comprenant la préparation, la rédaction et la soumission des rapports d'étapes, des documents provisoires et finaux, des missions sur le terrain et la tenue des ateliers de présentation et de validation.
 - 4 Le Secrétaire général de la CEEAC, invite les Cabinets de consultants, à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Cabinets de consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et surtout une expérience pertinente pour l'exécution de la mission (au moins une mission similaire majeure et concluante dans l'évaluation régionale des aléas, des vulnérabilités et des risques dans les États).
 - 5 Il est porté à l'attention des Cabinets de Consultants que les dispositions du paragraphe 3.14 du règlement de passation de marchés – Juillet 2016 de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
 - 6 Les Cabinets peuvent s'associer avec d'autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire.
 - 7 Les Cabinets de consultant seront sélectionnées selon la méthode « Fondé sur la Qualité et le Coût (SFQC) », telle que décrite dans le Règlement de passation de marchés – Juillet 2016.
 - 8 Les Cabinets intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : 10h00 à 16h00 heures locales.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en cinq (05) exemplaires, à l'adresse ci-dessous, en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard : *quinze (15) jours après la publication du présent avis, avec la mention : « Recrutement d'un Cabinet de consultants pour l'évaluation régionale des aléas, des vulnérabilités et des risques dans les États membres de la CEEAC ».*

NB: Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en français.

L'adresse est : **Secrétariat Général de la CEEAC, Attention de Monsieur Dominique KUITSOUC Coordonnateur des Programmes GRC/CC Quartier Hauts de Gué-Gué, B.P. 2112 Libreville Gabon. appels-offres@grc-ceac.org**

**Pour le Secrétaire Général,
Monsieur le Secrétaire Général Adjoint,
Chargé du Département Programme
Budget, Administration et Ressources
Humaine**

Honorable Tabu Abdallah MANIRAKIZA